

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2020

2020/019

Présents : Denis FEGNE / Gisèle VINCENT / Philippe SOULE-PERE / Régine TOSON / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Alexandre ARRIZABALAGA / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Dominique GAYE / Serge ALMENDRO / Ingrid SAEZ-BOUTARFA / Bruno CAZERES / Laëtitia CAZABAN / Michel DUHAMEL / Caroline ECORCHON / Bernard LHOSSEIN / Hélène FRANCES / Jean-Christophe MADELAINE / Sandrine TREBUCQ / Jean-Baptiste MARTINEZ

Absents excusés :

Absents non excusés

Elue secrétaire de séance :

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire rappelle que la charte de l'élu local doit être lue lors de l'installation du conseil municipal. Il procède donc à sa lecture et propose, suite aux débats pendant les réunions de préparation du programme pour le mandat 2020-2026 de rajouter un article 8 rédigé de la sorte : « Les élus d'Ibos s'engagent à respecter une démarche de transversalité ainsi que les principes liés au développement durable et à la participation citoyenne pour l'ensemble des projets votés ».

Ainsi informé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la rédaction ci-dessus pour être rajoutée à la charte de l'élu local pour la mandature 2020-2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Le Maire,

Denis FEGNE

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....
de la publication le.....
IBOS,
Le.....
Le Maire,

Denis FEGNE